

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION**

**chargée d'étudier l'objet suivant :**

**Postulat du groupe socialiste et consorts concernant les mesures et actions qu'entend  
entreprendre le Conseil d'Etat compte tenu de la crise financière internationale et de la crise  
économique**

La Commission s'est réunie en séance le lundi 12 janvier 2009. Elle était composée de Mmes et MM. Cesla Amarelle, Stéphanie Apothéloz, Bernard Borel, Jean-François Cachin, André Delacour, Jean-Michel Favez, Yves Ferrari, Pierre Grandjean, Jacques-André Haury, Catherine Labouchère, Stéphane Montangero, Alessandra Silauri, Laurent Wehrli et Pierre-André Pernoud.

Etaient également présents M. le président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, accompagné de MM. Eric Birchmeier et Anton Müller, ce dernier ayant pris les notes de séance. Qu'il en soit ici remercié.

La commission était présidée par votre serviteur.

Pour la majorité des commissaires, le postulat est un salmigondis mélangeant notamment des questions de compétence fédérale (puisque l'on y parle des garanties des sommes remises par la Confédération à la Banque nationale suisse et à l'UBS), des mesures de régulation relatives aux banques et institutions fédérales ainsi que des institutions de surveillance et de la Commission fédérale des Banques.

Y figurent également des dispositions de droit fédéral privé relatives à la rémunération des dirigeants des institutions bancaires, des questions relatives à la couverture des caisses de pension, enfin des questions relatives à la politique financière et fiscale cantonale ainsi que sur les mesures que le canton compte prendre contre l'impact de la crise financière sur l'économie cantonale.

Pour la majorité de la commission, il est évident que les réponses que devrait donner le Conseil d'Etat à ce postulat mobiliseraient un grand nombre de forces, alors que la plupart des questions posées ne concernent pas directement la politique cantonale, mais sont bel et bien du ressort des autorités fédérales.

Pour cette même majorité, un grand nombre de mesures ont déjà été prises dans le cadre du budget de fonctionnement, ce qui répond partiellement au postulat. Il est donc inutile de surcharger la machine administrative de l'Etat.

Certains commissaires pensent qu'il y aurait peut-être lieu de retrancher du postulat les questions relatives à la Banque nationale suisse et à l'UBS et éventuellement d'élargir les questions relatives à un plan de relance économique.

La postulante elle-même reconnaît que le point 2 du postulat pourrait éventuellement être réduit.

Enfin, pour certains commissaires, ce postulat est l'occasion rêvée de permettre au Conseil d'Etat d'élaborer et de présenter un plan de relance propre à rassurer les citoyens vaudois.

Tel n'est cependant pas l'avis de la majorité de la commission qui considère que ce postulat aurait dû

en fait prendre la forme d'une interpellation.

Au final, c'est par 8 voix contre 7 que la majorité de la commission propose à votre Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat.

---

Lausanne, le 28 janvier 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) *Patrick de Preux*